



Délibération affichée, rendue exécutoire,
après transmission au Contrôle de Légalité le : 20 janvier 2022
AR n° 078-200062248-20220119-lmc1128591-DE-1-1

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Décision modificative n° 2 Budget annexe Centrale d'achats SYNCA

Le 19 janvier 2022, le Comité Syndical de Seine-et-Yvelines Numérique s'est réuni par voie dématérialisée sur convocation du Président du Comité syndical adressée le mercredi 12 janvier 2022.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Seine-et-Yvelines Numérique,

Vu L'instruction budgétaire et comptable M4

Vu le budget primitif 2021,

Vu le budget supplémentaire,

Vu la décision modificative n° 1

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DIT Adopte la décision modificative n° 1 2021 pour le budget annexe Centrale d'achats M4, du syndicat mixte ouvert Seine et Yvelines Numérique voté par nature et au niveau du chapitre, arrêté en dépenses et en recettes aux chiffres ci-après :

Fonctionnement

	Chap.	Libellé chapitre	SYNCA	Total
Dépenses d'ordre	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00
		Dépenses d'ordre	0,00	0,00
Dépenses réelles	011	Charges à caractère général	-126 852,40	-126 852,40
	012	Charges de personnel et frais assimilés	126 852,40	126 852,40
	69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	0,00
		Dépenses réelles	0,00	0,00
Total Dépenses de fonctionnement			0,00	0,00
Recettes d'ordre		Recettes d'ordre	0,00	0,00
Recettes réelles		Recettes réelles	0,00	0,00
Total Recettes de fonctionnement			0,00	0,00

La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative.

Président du Comité Syndical
Seine-et-Yvelines Numérique



Bertrand COQUARD

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**Décision modificative n° 2 Budget annexe Centrale d'achats SYNCA**

Président de séance : Monsieur Bertrand Coquard

Présents : 16

M. Eddie AÏT, Mme Sonia BRAU, Mme Jessica BULLIER, M. Bertrand COQUARD, M. Bruno CORADETTI, M. Daniel COURTES, M. Michel DELAMAIRE, Mme Cécile DUMOULIN, Mme Anne HERY LE PALLEC, M. Thomas LAM, M. Denis LARGHERO, Mme Nathalie LEANDRI, M. Pascal MARTEAU, M. Jean MYOTTE, M. Serge QUÉRARD, M. Dominique TURPIN.

Pouvoir : 1

M. François Garay à M. Dominique Turpin.

Absents excusés : 3

M. Julien Chambon, M. Benoit Pouyet, M. Laurent Richard.

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétence	Membres	Quorum	Présents ou Représentés
Administration Générale	25	14	17

Adopté à l'unanimité